
 MINISTRE DU TRAVAIL, DE
 L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
 FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
 PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
 FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
 PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

86/T5 DU 2/LI/86
 DECRET N° /MTERPPS/DGFP/DGFC.10

Portant intégration et nomination de
 Monsieur BISSOMBOLO Abel dans les cadres
 de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
 vices Techniques (Laboratoire des Mines)

 LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 Vu la loi 076/84 du 7/12/1984 portant ratifi-
 cation de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification
 de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 Vu la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut
 général des fonctionnaires ;
 Vu l'arrêté n° 2087/EP DU 21/6/1958 fixant le
 règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 Vu le décret n° 60/90 du 03/03/1960 fixant le
 statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant
 le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 Vu le décret n° 62/195/EP du 5/7/1962 fixant la
 hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 Vu le décret n° 62/197/EP du 5/7/1962 fixant
 les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
 Vu le décret n° 62/198/EP du 5/7/1962 relatif
 à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
 l'Etat ;
 Vu le décret n° 63/81/1-BE du 26/3/1963
 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
 probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notam-
 ment en ses articles 7 et 8 ;

D.G.B.

D.C.F.

Vu le décret n° 67/50/EP-BE du 24/2/1967
 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des
 actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
 titutions de carrière et reclassements ;
 Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant
 et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5/7/1962
 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 Vu le décret n° 84/856 du 08/08/1984 portant
 nomination du Premier Ministre ;
 Vu le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant
 nomination des Membres du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant
 organisation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985 détermi-
 nant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
 avancements et révisions des situations administratives des agents
 de l'Etat ;

Vu le Protocole d'Accord du 5/08/1970 signé
 entre l'U.R.S.S. et la République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n° 3833/MESS-CAB-DOB du 16/06/1985
 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dos-
 sier de candidature constitué par l'intéressé ;

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3/2/1960 et du Protocole d'Accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur BISSOMBOLO Abel, né le 5 Août 1961 à Mouyondzi, titulaire du Diplôme de Master of sciences en ingénierie, spécialité Traitement des Minerais obtenu à l'Institut des Mines de LENINGRAD, (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Énergie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 23 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIONI .-

Ange Edouard FOUNGUI .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGF/ DGFCE.	3
DGFCE/BST.	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.M.E.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC.	2